

Sécurité maritime

Le Programme MASE arrive à terme en 2022. Ce programme financé par l'UE a permis une avancée majeure pour la région avec la mise en opération, certes initiale, de l'Architecture de sécurité maritime de l'Indianocéanie - ASMI. Sa pleine opérationnalisation repose sur plusieurs facteurs : (i) le concours effectif des Etats signataires des deux Accords MASE, ainsi que des pays hôtes du Centre régional de fusion d'information maritime (CRFIM) et du Centre régional de coordination opérationnelle (CRCO) ; (ii) l'approfondissement de l'ASMI sur chacun des secteurs d'intérêt énoncés dans les Accords MASE ; (iii) la coordination avec d'autres projets/initiatives complémentaires ; (iv) l'internationalisation de l'ASMI ; (v) l'évolution du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes -CGPCS, et (vi) l'appui continu de l'UE.

1. Les attentes envers les Etats signataires

Ratification et transposition des accords : Il est à noter qu'à ce jour aucun des sept pays signataires n'a ratifié ou transposé les deux Accords MASE. Cette étape est essentielle pour leur mise en œuvre effective au niveau national et pour que les structures nationales collaborent pleinement avec les Centres régionaux. Cela doit aussi assurer le bon fonctionnement du comité national en charge des questions liées à l'action de l'Etat en mer et soutenir la coopération inter-projets dans le domaine de la sécurité maritime (sécurité portuaire, pêches) au niveau national pour une meilleure coordination et optimisation des objectifs partagés. Ceci implique aussi la mise en place d'un centre national de partage d'information pour faire le lien avec les centres régionaux et internationaux.

Assurer le *legal finish* : un accord a été signé avec l'UNODC depuis septembre 2019 pour un montant de 1.3 M EUR des fonds du programme MASE pour soutenir les Etats à criminaliser et faire provisions pour des sanctions pour dissuader les auteurs des crimes maritimes.

Mettre en commun les moyens : le système mis en place pour une franche collaboration coordonnée dans le cadre des opérations en mer a été testé et nécessitera des actions additionnelles.

Promouvoir la pérennisation des Centres : des pistes de coopération sont en études par les deux Centres régionaux et doivent aboutir à un engagement des Etats signataires sous réserve de validation par le comité de pilotage. La même démarche sera lancée avec les Etats pour commencer à réfléchir sur la pérennisation des deux centres régionaux et des centres nationaux. Les Etats membres sont appelés à soutenir ce processus de pérennisation qui inclut les postes des officiers de liaison internationaux (OLI), le fonctionnement des centres et la maintenance des équipements des centres.

Dispositif de protection et recouvrement des données des deux centres MAS : Les discussions avec l'Etat mauricien pour l'espace additionnel pour abriter le dispositif n'ont pu aboutir.

2. L'approfondissement de l'Architecture de Sécurité Maritime sur chacune des thématiques des Accords MASE

Polmar : La catastrophe du M/V Wakashio démontre l'urgence de l'opérationnalisation du mécanisme de surveillance et de contrôle piloté par la COI. Suite à l'exercice POLMAR organisé en octobre 2019 à Madagascar, la COI a formulé les grands axes de ce

processus d'opérationnalisation qui inclut : (i) l'actualisation du Plan régional de contingence contre la pollution en mer qui a été développé dans le cadre du projet de lutte contre les déversements des hydrocarbures en mer et de mise en place d'une autoroute maritime (2008-2012) ; (ii) l'actualisation des plans de contingence nationaux ; ainsi que (iii) l'adaptation du rôle de coordination par les deux centres MASE. Le Comité de pilotage des pays signataires des Accords MASE discuteront ce plan de travail en avril 2022. La COI utilisera ce processus d'opérationnalisation pour la négociation de fonds nécessaires à la mise en œuvre.

La 5^{ème} réunion du Comité de pilotage MASE était axée sur l'opérationnalisation de la composante pollution marine des accords MASE avec un focus sur la prévention, préparation et intervention en cas d'incident de pollution marine dans le sud-ouest de l'océan Indien. Il a été convenu d'avancer sur la base des acquis des projets régionaux passés à l'instar des projets de « Lutte contre le déversement d'hydrocarbure » (1999-2004) et « Autoroute maritime » (2008-2012). Cette réunion du CoPIL MASE a été élargie à la Tanzanie, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Somalie qui sont aussi concernés par la problématique. La réunion a entériné la poursuite des travaux sur :

- la mise à jour des plans nationaux de contingence ;
- les propositions de rôles pour les deux centres MASE ;
- un projet de plan d'urgence régional et une feuille de route.

En outre, la recommandation n°20 du rapport de mai 2021 concernant une initiative de certains pays de la région mérite l'attention des instances de la COI. Cette recommandation porte sur des initiatives nationales et bilatérales permettant d'obtenir des résultats dans le cadre de l'architecture MASE. Une de ces actions concerne la/les zone.s à éviter et le système de compte rendu obligatoire (ATBAs). Ces travaux devraient être entrepris de manière coordonnée à tous les niveaux car ils renforcent les efforts mutuels à partir de l'expertise technique disponible, permettent des actions collectives et conjointes à l'égard des institutions régionales et internationales, mais surtout peuvent faciliter le contrôle et suivi de l'application de mesures conformes aux ATBAs au sein de l'Architecture MASE. Cette approche tient compte de la capacité limitée des pays, individuellement, et de leur isolement relatif au milieu de vastes zones maritimes. C'est dans ce contexte que le Secrétariat général a invité La France/Réunion et Maurice, deux membres de la COI géographiquement très proches, de travailler pour engager une action dans ce domaine. Le Secrétariat général de la COI apporte sa contribution en vue d'une adoption par l'Organisation maritime internationale en 2022 ou 2023.

Trafic humain : La collaboration avec l'Organisation Internationale pour les Migrations continue : (i) pour améliorer la gestion intégrée des frontières, la traite et le trafic des personnes, la recherche et sauvetage en mer et migration, la détection de fraudes et sécurité des documents. (ii) la mise en place d'un réseau et d'une base de données sécurisée pour les données liées à la migration dans le contexte maritime ; (iii) comprendre les flux et tendances migratoires dans la région et (iv) la mise en œuvre d'exercices de simulation afin de renforcer les capacités des institutions sur les questions de migration et mobilité humaine.

La pêche INN : L'ASMI permet de lutter contre la pêche INN et ainsi la pérennisation du mécanisme du plan régional de surveillance des pêches et ainsi éviter l'arrêt régulier de ce mécanisme tributaire des cycles de projet et de la disponibilité de financements. Le CoPIL MASE en a fait un point à l'ordre du jour à sa 7^e réunion.

3. Coordination avec d'autres projets/initiatives complémentaire

Sécurité portuaire et la sûreté de la navigation : Projet complémentaire à MASE : La mise en œuvre du projet sur la sûreté et la sécurité portuaire avec un financement de 28 millions d'Euros sous le 11^e FED est étalée sur 5 ans à partir de mai 2019. Le rôle principal de la COI est de coordonner et de suivre les actions qui sont mises en œuvre par l'ONUDC, l'OMI et INTERPOL.

Le Secrétariat général de la COI, avec l'appui de la DUE, essaie de rattraper le retard dans la mise en œuvre en multipliant les échanges avec les pays bénéficiaires depuis l'arrivée du Coordonnateur régional du projet. Des réunions techniques sont organisées avec l'ONUDC, l'OMI et Interpol et d'autres sont prévues avec les pays bénéficiaires pour préparer ces derniers pour leur pleine participation au projet et dans les travaux du Comité de pilotage (CoPIL). C'est ainsi qu'un nouveau courrier a été transmis aux pays cibles pour leur demander (à ceux qui ne l'ont pas encore fait) de désigner les Points Focaux Nationaux pour constituer le CoPIL, dont la première réunion est prévue avant la fin de l'année. Etant donné que ce projet est complémentaire du programme MASE, le secrétariat général prend les mesures nécessaires afin d'assurer une coordination efficace tant au niveau régional qu'au niveau national pour toute la durée de mise et d'assurer une continuité et de capitaliser sur les acquis de MASE et de son architecture régionale de sécurité maritime. Le PSP reflète le dynamisme de la COI qui élargit son cadre de coopération dans ce domaine important jusqu'à l'Angola et la Namibie.

Protection et la résilience des câbles sous-marins : Des affaires économiques avoisinant les 10 trillions de dollars et 95% des données des télécommunications passent par les câbles sous-marins. La sécurité des câbles sous-marins reliant les pays membres de la COI est donc une préoccupation majeure comme l'illustre la mise en service récente de METISS. C'est dans ce contexte que le Secrétariat général en collaboration avec l'ONUDC a organisé une réunion les 12 et 13 janvier 2021 pour lancer un processus d'élaboration du plan régional de la COI sur la protection et la résilience des câbles sous-marins. Un projet de cadre régional a été élaboré et transmis aux pays pour une validation technique les 18-19 novembre 2021, et soumis au Conseil pour validation et mis en œuvre.

4. Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes -CGPCS
Malgré la pandémie, le secrétariat général a continué d'assurer le secrétariat du Groupe en soutien à la République du Kenya qui en assure la présidence ainsi qu'aux Seychelles qui assure la présidence du Comité chargé de l'élaboration d'un Plan Stratégique. Le Secrétariat de la COI a organisé, depuis début 2021, six réunions du Comité Stratégique, dont les travaux ne sont pas terminés. Après un changement au plus haut niveau du ministère de la Défense du Kenya qui assure la présidence du CGPCS, il est peu probable qu'une session plénière du Groupe soit organisée cette année.

5. L'internationalisation de l'Architecture de sécurité maritime de l'Indianocéanie

Promouvoir le dialogue avec des pays/organisations tiers : il convient d'approfondir le dialogue avec les États de la région (Tanzanie, Mozambique, Afrique du Sud et Somalie) pour les inviter à adopter ces accords et attirer d'autres États et partenaires extérieurs à la région, incluant les observateurs auprès de la COI à coopérer pour la pleine opérationnalisation de l'architecture régionale de sécurité maritime. Des demandes officielles de l'Inde, du Royaume-Uni, de EUNAVFOR et de l'Organisation Maritime Internationale ont été déposées au Comité de Pilotage de MASE. Les deux centres et la COI participent régulièrement aux exercices organisés par les États-Unis appelé Cutlass, IMX, MARISK, entre autres, et sont invités à presque toutes les conférences sur la thématique de sécurité maritime, nommément, SHADE, IONS, les dialogues sur l'Indopacifique, avec l'Inde ou encore l'Australie, etc.

Mobilisation internationale sur l'ASMI : Maurice a organisé deux conférences ministérielles (avril 2018 et juin 2019) qui ont permis de jeter la base d'une coordination des actions pour combattre les causes profondes des crimes transnationaux qui menacent la paix et la stabilité de la région mais aussi pour développer l'économie bleue. Il est important de poursuivre l'organisation de rencontres ministérielles régulièrement

afin de maintenir la mobilisation régionale et internationale pour renforcer l'ASMI et son opérationnalisation. Il faut surtout éviter une multiplication d'actions non-coordonnées et dispersées dont trente-trois répertoriées à ce jour et qui n'ont pas atteint les résultats escomptés.

6. Appui continu de l'UE

Le nouvel Instrument de voisinage, de développement et de coopération internationale (NDICI) identifie la sécurité maritime comme un des domaines de coopération COI-UE. La période opérationnelle du Programme MASE financé par l'Union européenne arrivant à sa fin, le secrétariat général a déjà officiellement exprimé sa volonté en mars dernier de profiter de l'opportunité qu'offre le NDICI. Le Secrétaire général a, lors de sa visite à Bruxelles, plaidé auprès des services idoines de l'administration centrale pour une continuité de MASE sans interruption. Le secrétariat général espère soumettre une proposition avant la fin de l'année.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres l'adoption des points de décision suivants :

Concours des Etats signataires des deux Accords MASE

- a) Réitère son appel aux pays signataires à enclencher et compléter le processus de ratification des deux accords MASE et les encourage à mettre en place les structures nécessaires à leur pleine participation à l'opérationnalisation de l'architecture de sécurité maritime de l'Indianocéanie (ASMI) ;**
- b) Enjoint les Etats signataires et partenaires à accompagner les pays hôtes dans le financement des centres régionaux (fonctionnement, maintenance des équipements, maintien des OLI et poursuite des opérations coordonnées régionales) ;**
- c) Encourage les pays signataires à finaliser les stratégies nationales de sécurité maritime conformément aux accords MASE, à assurer le bon fonctionnement des comités nationaux et des centres nationaux afin de consolider les fondations de l'architecture régionale de sécurité maritime ;**

Approfondissement de l'ASMI :

- d) Invite le Secrétariat général à avancer concrètement dans l'opérationnalisation du volet « pollution maritime » de l'ASMI en mettant en œuvre le plan de travail adopté par le comité de pilotage du programme MASE le 5 mai 2021 ;**
- e) Demande au Secrétariat général d'apporter son soutien à la prompte concrétisation d'un mécanisme de « zone à éviter » à l'échelle du bassin des Mascareignes, couplé à un système de compte-rendu obligatoire ;**
- f) Prend note des discussions entre la République française, la République de Maurice et le Secrétariat général de la COI concernant la mise en place de ce dispositif, et invite les autres pays de la région à se joindre à cette initiative en faveur du renforcement de la sécurité de la navigation, plus particulièrement au niveau des deux routes maritimes stratégiques traversent la zone ;**

- g) Indique l'intérêt d'une coordination effective entre les mécanismes régionaux pilotés par la COI, notamment en ce qu'il s'agit de la pérennisation et de l'opérationnalisation complète du mécanisme régional de surveillance des pêches au sein de l'architecture de sécurité maritime ;**

Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes -CGPCS

- h) Réitère ses encouragements et marque son intérêt à la poursuite des travaux du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes et de son Comité stratégique ;**

Coordination et complémentarité

- i) Appelle à la pleine participation des pays bénéficiaires au projet de Sécurité portuaire ;**
- j) Valide le cadre régional sur la protection et la résilience des câbles sous-marins et remercie l'ONUDC et la France pour leur soutien financier et technique ;**

Internationalisation de l'ASMI

- k) Invitent les pays membres à participer activement à la mobilisation continue de la communauté régionale et internationale aux côtés de la COI et des acteurs régionaux en faveur de l'architecture de sécurité maritime ;**
- l) Réitère son soutien au rapprochement de l'ASMI avec les institutions et pays tiers ;**

Appui continue de l'UE

- m) Réitère ses vifs remerciements à l'Union européenne pour son appui à la sécurité maritime régionale et convient de la nécessité d'assurer une continuité du Programme MASE dès 2022 pour assurer la pleine opérationnalisation de l'Architecture de sécurité maritime de l'Indianocéanie. Le Conseil demande au Secrétariat général de formuler une proposition à soumettre à l'Union européenne avant la fin de 2021 pour considération.**